



Dossier de presse

6 juin 2025

Conseil de Métropole

SOMMAIRE

I. STADE MATMUT, UN NOUVEAU CHAPITRE

Faire du Stade Atlantique un levier pour le territoire : une gouvernance repensée, un avenir réouvert

II. UNE MÉTROPOLE DYNAMIQUE ET RESPONSABLE

Garantir l'équilibre budgétaire tout en soutenant l'investissement public

Structurer des achats publics plus responsables : bilan 2024 du SPASER

Rafraîchir la ville par l'action citoyenne : 13 projets lauréats désignés par le 2^e budget participatif métropolitain

III. TRANSFORMER LES CENTRALITÉS MÉTROPOLITAINES

Faire de Bordeaux Lac une nouvelle polarité métropolitaine attractive

Reconvertir le site de Robert Picqué à Villenave d'Ornon

Préfigurer le futur de la zone d'activités de La Gardette à Lormont

Réaménager la place Mondésir à la frontière de Bordeaux et Mérignac

Imaginer un projet urbain pour le centre ancien de Bordeaux

Piloter le foncier métropolitain pour accompagner les transformations

IV. FLUIDIFIER LES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

Ajuster le financement de la trémie Benauge, maillon clé de la liaison pont-à-pont

Renforcer la coordination autour du pôle d'échanges de la gare Saint-Jean

Adapter les accès à la halte TER de Sainte-Eulalie – Carbon-Blanc à l'essor du RER métropolitain

Recomposer un quartier stratégique autour de la gare d'Ambarès-et-Lagrave

Réaménager le quai Carriet à Lormont pour favoriser les mobilités douces et les transports en commun

Dans un contexte politique et économique tendu, la Métropole choisit d'agir. Elle acte notamment la reprise en main du Stade Atlantique, avec la création d'une régie publique pour en faire un levier d'attractivité, ouvert aux usages sportifs, culturels et événementiels. Cette décision met fin à une concession contractuelle signée en 2011, dont les limites avaient été régulièrement pointées. Conclue sans contentieux ni indemnité, cette sortie de crise ouvre un nouveau cycle de gouvernance et redonne à la puissance publique les leviers d'un équipement structurant. Ce repositionnement stratégique s'inscrit dans un élan plus large qui voit aussi l'accueil confirmé du Décastar, des Championnats de France d'athlétisme ou encore des Grands Voiliers en 2027.

Le compte administratif 2024 confirme la solidité du modèle métropolitain, malgré la contrainte budgétaire : des dépenses ciblées, un haut niveau d'autofinancement et une trajectoire conforme au plan pluriannuel d'investissement. Dans le même esprit, les achats publics poursuivent leur évolution, avec une montée en puissance des clauses environnementales et sociales, et un soutien réaffirmé aux TPE-PME et à l'économie sociale et solidaire.

Ce conseil traduit également un ancrage citoyen : treize projets seront soutenus dans le cadre du deuxième budget participatif, consacré cette année à l'adaptation face aux fortes chaleurs.

Sur le terrain, les dynamiques d'aménagement se confirment. D'importantes étapes sont franchies à Bordeaux-Lac, Villenave-d'Ornon, Mérignac, Lormont ou encore Ambarès-et-Lagrave. Le point est également fait sur les fonciers métropolitains et les grandes concertations en cours, notamment dans le centre ancien de Bordeaux.

Enfin, la Métropole poursuit ses engagements en matière d'accessibilité universelle. Elle agit pour améliorer concrètement l'accès aux transports, à l'espace public et aux équipements pour les personnes en situation de handicap. Le rapport annuel de la commission dédiée permet de mesurer les avancées, mais aussi de pointer les marges de progression.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

I. STADE MATMUT, UN NOUVEAU CHAPITRE

Tourner la page d'un partenariat contraint pour redonner souffle à un équipement métropolitain d'ampleur : c'est l'acte politique fort posé par Bordeaux Métropole avec la reprise en main du Stade Atlantique. En renonçant à la concession signée en 2011 dans des conditions inédites – sans indemnité, ni contentieux – la collectivité assume un basculement stratégique. Non pas un retour en arrière, mais l'affirmation d'un cap : piloter elle-même l'avenir de cet outil structurant, pour en faire un levier actif au service du territoire, de ses habitants, de ses grands événements. La création d'une régie personnalisée, la définition d'un nouveau projet d'exploitation, la montée en puissance d'une gouvernance publique claire et ambitieuse : autant d'éléments qui dessinent un changement de modèle. Une page se ferme, une dynamique s'ouvre.

Délibération 36, 51, 52 et 53

Faire du Stade Atlantique un levier pour le territoire : une gouvernance repensée, un avenir réouvert

Longtemps symbole d'une impasse contractuelle, le Stade Matmut Atlantique entre dans une nouvelle ère. En actant la fin anticipée de la concession liant Bordeaux Métropole à SBA (Stade Bordeaux Atlantique), la collectivité opère une sortie de crise inédite à l'amiable, sans contentieux, ni indemnité financière. Ce choix marque une étape décisive : il ne s'agit pas d'un renoncement, mais bien d'un repositionnement stratégique. En assumant désormais en direct l'exploitation du stade, la Métropole affirme sa volonté d'en faire un équipement pleinement au service de son territoire, à la fois sur le plan sportif, événementiel et économique.

Une sortie de concession maîtrisée

À travers l'adoption d'un protocole transactionnel entre les deux parties, la Métropole et SBA actent la résiliation anticipée de la convention de partenariat public-privé signée en 2011. Ce protocole définit les modalités de reprise d'exploitation et clarifie les responsabilités contractuelles jusqu'au terme de la concession initialement prévu en 2045. Aucun versement d'indemnité n'est effectué au titre de cette rupture : il s'agit d'un accord équilibré, résultant d'un engagement mutuel à tourner la page et à engager un nouveau cycle. La Métropole récupère ainsi la pleine maîtrise de l'équipement à compter du 1^{er} août 2025, date d'entrée en vigueur de la régie.

Une régie autonome, garante de l'intérêt général

Pour assumer cette nouvelle responsabilité, Bordeaux Métropole crée une régie chargée de l'exploitation et du développement du stade à compter du 1^{er} août 2025. Elle reprend également les contrats des salariés actuellement employés par SBA, afin d'assurer la continuité des activités. La régie « Stade Atlantique Bordeaux Métropole » sera administrée par un conseil d'exploitation, sous l'autorité de la Présidente de Bordeaux Métropole et du Conseil métropolitain.

La création de cette régie s'accompagne de la définition de son périmètre de compétences, de son budget prévisionnel et de l'organisation de ses ressources humaines.

Un projet porté par une ambition de territoire

La reprise du Stade Atlantique ne se limite pas à une opération technique de gestion. Elle s'inscrit dans une ambition plus large : faire de ce site un levier de développement territorial. Doté d'une capacité de 42 000 places, accessible par tramway et connecté aux grands axes métropolitains, le stade constitue un équipement structurant.

L'objectif est désormais de diversifier ses usages, au-delà des seuls événements sportifs, en y développant une programmation événementielle plurielle : manifestations sportives internationales, concerts, forums économiques ou culturels. En intégrant pleinement le stade dans l'écosystème du quartier du Lac, aux côtés du Parc des Expositions et du futur quartier de La Jallère, la Métropole cherche à prolonger une dynamique d'ensemble, au service de l'attractivité et du rayonnement du territoire.

Les prochaines étapes

Ainsi, ce 6 juin 2025, Bordeaux Métropole engage une nouvelle étape décisive de gouvernance du Stade Atlantique en mettant en œuvre les quatre délibérations structurantes de la reprise en main du site : le protocole transactionnel avec SBA, la résiliation de la convention de délégation, la création de la régie, la désignation des membres du conseil d'exploitation et l'autorisation pour 2 recrutements et le maintien des 9 salariés.



Renforcer le rayonnement métropolitain par l'accueil de grands événements

Délibérations 54, 56 et 57

La reprise en main du Stade Atlantique s'inscrit dans une ambition plus large de Bordeaux Métropole : faire du sport, de la culture et des grands événements des moteurs de rayonnement et d'attractivité pour l'ensemble du territoire. Plusieurs temps forts actés par le Conseil métropolitain viennent conforter cette stratégie.

À Talence, le **Décaster** conserve sa place parmi les grands rendez-vous internationaux de l'athlétisme combiné. Organisé par l'Association pour le développement des épreuves combinées, le meeting accueillera les **5 et 6 juillet 2025**, au stade Pierre Paul Bernard, les meilleurs décathloniens et heptathloniennes de la planète. Bordeaux Métropole renouvelle son soutien à hauteur de 65 000 €, réaffirmant son attachement à cet événement emblématique de la rive gauche, ancré dans le paysage sportif depuis 1976.

Ce soutien au sport de haut niveau se prolonge avec l'accueil des **Championnats de France élite d'athlétisme** du **1^{er} au 3 août 2025**, au stade Pierre Paul Bernard à Talence. Cette compétition nationale majeure, qualificative pour les grandes échéances internationales, rassemblera plus de 600 athlètes et jusqu'à 18 000 spectateurs. Près de vingt ans après leur dernière édition bordelaise, les championnats font leur retour dans l'agglomération, avec le soutien de Bordeaux Métropole à hauteur de 100 000 €. Ce rendez-vous marquera une étape importante dans la redynamisation de l'offre événementielle sportive métropolitaine, à la veille de la première saison en gestion directe du Stade Atlantique.

Concerts, compétitions, rassemblements populaires : en reprenant la main sur le Stade Atlantique tout en consolidant l'accueil d'événements de grande ampleur, Bordeaux Métropole affirme une stratégie cohérente de mise en valeur de ses équipements et de son attractivité.



© JB Menges - Bordeaux Métropole

Enfin, la Métropole se prépare à accueillir, du **7 au 11 juillet 2027**, la prestigieuse Tall Ships Race, grande course transatlantique des Grands Voiliers. En partenariat avec Sail Training International et Bordeaux Grands Événements, la collectivité coorganisera cette escale exceptionnelle, qui coïncidera avec une édition festive et maritime de Bordeaux Fête le Vin. Une centaine de grands voiliers sont attendus sur les quais, pour un événement fédérateur, ouvert à tous et tourné vers l'international. **Un hommage sera rendu aux marins disparus du Cuauhtémoc : le 19 juin à 13h45**, les trois voiliers présents au ponton d'honneur, accompagnés de la bande son du festival, sonneront trois coups de corne de brume.



II. UNE MÉTROPOLE DYNAMIQUE ET RESPONSABLE

2024 aura été une année marquée par des tensions, mais aussi par une gestion maîtrisée et constante. Dans un contexte d'inflation persistante, de hausse des charges structurelles et d'investissement soutenu, Bordeaux Métropole est parvenue à préserver ses équilibres financiers sans renoncer à ses priorités. Le compte administratif le démontre : rigueur, efficacité et capacité à autofinancer une large part des projets ont permis de maintenir le cap, tout en préparant les réajustements nécessaires pour 2025. Cette responsabilité budgétaire s'est doublée d'un engagement constant en faveur d'une commande publique plus durable, plus accessible et plus exemplaire, comme en témoigne le bilan 2024 du SPASER.

Garantir l'équilibre budgétaire tout en soutenant l'investissement public

Délibération 13

Le compte administratif 2024 de Bordeaux Métropole dresse un bilan financier globalement conforme aux prévisions, dans un contexte pourtant marqué par la persistance de tensions économiques, inflationnistes et énergétiques. Ce document retrace l'exécution budgétaire de l'année écoulée et met en lumière la capacité de la collectivité à conjuguer rigueur de gestion, ambition d'investissement et soutenabilité de son modèle financier.

Le montant global des **dépenses réelles** s'élève à **1,65 milliard d'euros**, dont **1,01 milliard en fonctionnement** (soit +2 % par rapport à 2023) et **637 millions en investissement**, traduisant un haut niveau de réalisation (83 % des crédits de paiement consommés), en cohérence avec la trajectoire de programmation pluriannuelle.

Les **recettes réelles** s'élèvent pour leur part à **1,76 milliard d'euros**, principalement composées de recettes fiscales (dont la fiscalité économique), de dotations et de recettes tarifaires. L'**épargne brute** dégagée s'établit à **91,4 millions d'euros**, en baisse par rapport à 2023 en raison de la hausse des charges de fonctionnement (notamment sur les fluides, les mobilités, les marchés publics ou encore les dépenses sociales). Néanmoins, ce niveau reste supérieur à celui observé avant la crise sanitaire (57 M€ en 2019), attestant d'une gestion volontariste des marges de manœuvre.

Sur le volet investissement, la Métropole a consacré **plus de 77 % de ses dépenses d'équipement** à des projets contribuant à la transition écologique et sociale (mobilités durables, logements, énergie, adaptation climatique, équipements publics). Ce choix stratégique reflète l'ambition métropolitaine de bâtir un territoire plus résilient, solidaire et sobre, en cohérence avec les priorités du Plan pluriannuel d'investissement (PPI).

Concernant l'**endettement**, l'encours s'établit à **1,2 milliard d'euros**, en légère augmentation. La capacité de désendettement atteint **13,1 ans, pour un seuil d'alerte fixé à 15 ans**.

Enfin, le compte administratif met en évidence une politique active de recherche de financements : **plus de 90 millions d'euros** ont été mobilisés auprès de partenaires institutionnels, et **67 % des investissements** ont été autofinancés, confirmant la solidité structurelle du modèle métropolitain.

Validé par le Conseil de Bordeaux Métropole, ce compte traduit la volonté de conjuguer ambition d'action publique, anticipation budgétaire, et résilience dans un cadre financier contraint. Il vient nourrir les orientations du budget 2025, marqué par une nécessaire priorisation des projets et une exigence accrue en matière de performance et de sobriété de gestion.

Structurer des achats publics plus responsables : bilan 2024 du SPASER

Délibération 12

Adopté en 2021 pour une durée de six ans, le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (SPASER) de Bordeaux Métropole formalise une politique d'achat public qui vise à intégrer les grands enjeux sociaux, environnementaux et économiques dans les marchés publics. Par ses enjeux et son poids dans l'économie, la commande publique constitue un levier majeur pour l'écosystème territorial : en 2023, elle représentait 744,8 millions d'euros pour Bordeaux Métropole.

Construit autour de six axes – soutien à l'économie sociale et solidaire (ESS) et à l'insertion, prise en compte des enjeux environnementaux, égalité et non-discrimination, accessibilité pour les TPE/PME, innovation, gouvernance – le SPASER fait l'objet d'un suivi annuel. Ce bilan 2024 permet d'apprécier les évolutions concrètes et d'ajuster les pratiques lorsque cela est nécessaire.

Plusieurs indicateurs témoignent d'une dynamique engagée et structurée. En matière d'insertion sociale, 435 643 heures ont été réalisées en 2024 (soit +12 % par rapport à 2023), au bénéfice de 1 267 personnes, avec un taux de sortie positive de 87 %. Les marchés intégrant une clause sociale représentaient 69 % de ceux « clausables » dès 90 000 € HT, un niveau supérieur aux obligations réglementaires.

Sur le plan environnemental, près de 90 % des marchés notifiés en 2024 comportaient désormais une clause ou une considération environnementale, une progression significative depuis 2021. Une première expérimentation sur la prise en compte de l'empreinte carbone a également été menée, ouvrant la voie à des ajustements méthodologiques.

Le soutien aux TPE/PME et aux structures de l'ESS reste un objectif structurant. En 2024, 50,3 % des entreprises attributaires étaient des TPE/PME, et 99 marchés ont été attribués à des structures de l'ESS, pour un montant total de 17,4 M€.

Enfin, plusieurs démarches ont été menées pour renforcer la lisibilité des procédures, diffuser une culture de l'achat durable auprès des agents, ou encore multiplier les échanges avec les réseaux professionnels.

À travers ce bilan, Bordeaux Métropole poursuit la mise en œuvre progressive d'une commande publique plus ouverte, plus inclusive et attentive à ses impacts, tout en s'inscrivant dans une démarche d'amélioration continue.



Rafrâichir la ville par l'action citoyenne : 13 projets lauréats désignés par le 2^e budget participatif métropolitain

Délibération 70

En 2024 et 2025, Bordeaux Métropole a déployé la deuxième édition de son budget participatif métropolitain, autour du thème « **Métropole rafraîchissante** ». L'objectif : soutenir des projets associatifs permettant d'adapter le territoire aux épisodes de chaleur extrême, tout en maintenant un cadre de vie agréable et solidaire.

Les projets proposés pouvaient viser plusieurs finalités : renforcer les îlots de fraîcheur dans l'espace public, favoriser l'accessibilité aux lieux frais, encourager les liens sociaux en période de forte chaleur, ou encore développer une culture partagée de l'adaptation climatique.

À l'issue d'un appel à projets ayant recueilli 41 candidatures, **19 projets ont été déclarés éligibles** et soumis au vote citoyen entre février et mars 2025. Plus de **3 000 votants** ont exprimé leurs choix, désignant **13 lauréats**, dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible.

Parmi eux figurent :

- La tour d'eau (Fabrique POLA – 100 000 €),
- La ruche qui rafraîchit (Le Garage Moderne – 85 929 €),
- E'POP (Bruit du Frigo – 99 720 €),
- Nature à Bègles (L'Éphémère – 40 000 €),
- Les siestes soul (ADMAA – 10 150 €),
- Détente et des plantes (La Chiffonne Rit – 96 900 €),
- Ombrière mobile et écoresponsable (Regener'actions, Low Tech Lab Bordeaux, La Fabrique à Fer – 36 689 €),
- COOLCOOL (Heptagone – 54 500 €),
- Carrelet en Garonne (Amis du carrelet 6570 de Bacalan – 100 000 €),
- Auprès de mon arbre je vivais au frais (L'Atelier des Bains Douches – 79 950 €),
- Au vert et au frais ! (Germaine veille – 95 000 €),
- Le dimanche sous les platanes du Haut Cenon (Collectif des Habitants du Haut-Cenon – 98 000 €),
- Le secret des sources (Ludosens – 41 779 €).

Les projets seront mis en œuvre par les associations lauréates entre l'été 2025 et l'été 2026, conformément aux conventions établies avec Bordeaux Métropole.

III. AMÉNAGEMENT URBAIN : PENSER LA MÉTROPOLE DE DEMAIN

Faire émerger des quartiers vivants, adaptés aux usages et aux transitions à venir : les projets d'aménagement portés ou accompagnés par Bordeaux Métropole s'inscrivent dans des contextes variés — zones commerciales en mutation, centralités à requalifier, fonciers stratégiques à transformer — mais partagent une même ambition : structurer un territoire cohérent, inclusif et résilient.

Délibération 64

Accompagner les projets de territoire : bilan 2024 des acquisitions et cessions foncières

La maîtrise foncière constitue un levier stratégique de l'action publique locale. Chaque année, Bordeaux Métropole dresse un bilan de ses acquisitions et cessions foncières, permettant de rendre compte de la mise en œuvre de sa politique d'aménagement et de gestion patrimoniale.

En 2024, la direction du foncier de Bordeaux Métropole a réalisé **81 acquisitions**, représentant une surface globale de **33,3 hectares** pour un montant total de **17,2 millions d'euros**. Ces acquisitions ont principalement accompagné la mise en œuvre de projets d'aménagement urbain ou d'équipements publics, dans le cadre d'opérations d'intérêt métropolitain ou communal (mobilités, développement économique, habitat, espaces publics).

Parallèlement, **56 cessions** ont été enregistrées sur l'année, pour une surface totale de **6,9 hectares** et un produit de **5,6 millions d'euros**. Ces cessions ont notamment concerné des terrains devenus sans affectation pour les politiques métropolitaines, parfois à destination de collectivités membres ou d'opérateurs privés dans le cadre d'opérations encadrées.

L'année 2024 a aussi été marquée par une poursuite de l'effort de sécurisation foncière, à travers des régularisations d'emprises publiques, la gestion de conventions d'occupation ou encore la reconstitution de domaines dans des contextes d'équipements en mutation.

Ce bilan annuel, présenté conformément au Code général des collectivités territoriales, constitue un outil de suivi de l'action foncière métropolitaine et d'aide à la décision pour les élus. Il illustre la diversité des interventions et la nécessaire articulation entre politique foncière, projet de territoire et contraintes opérationnelles.



Délibération 63

Initier la transformation de la zone commerciale de Bordeaux Lac

Située au nord de Bordeaux, la zone de Bordeaux Lac concentre l'un des principaux pôles commerciaux de la métropole, avec près de 300 000 m² de surfaces de vente. Aménagée à partir des années 1970 selon une logique exclusivement commerciale et automobile, elle fait aujourd'hui l'objet d'un projet de mutation en profondeur, inscrit dans la trajectoire de transition du territoire.

La délibération soumise au Conseil métropolitain marque une étape de cadrage stratégique de cette transformation. L'objectif : anticiper l'évolution nécessaire d'un secteur vieillissant, peu adapté aux attentes actuelles en matière de mobilités, de formes urbaines et de transition écologique, tout en intégrant les dynamiques commerciales, économiques, résidentielles et de loisirs déjà présentes ou à venir.

Bordeaux Métropole engage donc une démarche partenariale, associant la Ville de Bordeaux, les propriétaires et exploitants de la zone, les partenaires institutionnels, et les acteurs économiques concernés. Ce travail commun visera à définir un **projet d'ensemble sur le long terme**, qui permette :

- la **réduction de l'empreinte foncière commerciale**, avec des formes urbaines plus compactes,
- l'**introduction d'une mixité fonctionnelle**, intégrant logement, services et espaces publics,
- la **requalification des espaces** pour une meilleure qualité urbaine et environnementale,
- l'**amélioration de l'accessibilité** via les transports en commun, les modes actifs et la desserte interquartiers.

Cette mutation interviendra en cohérence avec d'autres projets structurants du secteur nord, comme l'aménagement du quartier Brazza, la ZAC Ginko, la desserte du parc des expositions ou encore la gestion des mobilités autour du pont Chaban-Delmas.

Cette première phase de cadrage, sans incidence financière immédiate, permettra à Bordeaux Métropole d'initier les études et concertations nécessaires à l'élaboration du programme d'ensemble.

Délibération 46

Construire un projet urbain partagé au cœur du centre ancien

Entre octobre 2023 et avril 2025, Bordeaux Métropole a conduit une vaste concertation pour réfléchir à l'avenir du centre ancien de Bordeaux. Organisée avec le concours de la Ville, cette démarche a permis d'associer largement les habitants, les usagers et les acteurs du territoire à la définition des grands principes du futur projet urbain. À l'issue de ce cycle d'échanges, la date de clôture de la concertation est fixée au **26 juin 2025**.

22 dispositifs participatifs ont été mis en place au fil des mois : balades urbaines, forum de lancement, ateliers thématiques, stands mobiles, questionnaire en ligne, réunion publique de restitution... Cette diversité de formats a permis d'impliquer un public varié et de recueillir une grande richesse de contributions.

Les échanges ont nourri une réflexion autour de trois grands axes :

- **L'habitat**, avec des attentes sur la qualité, la diversité et l'adaptation du logement ancien aux besoins actuels.
- **L'économie et la vie locale**, avec des préoccupations autour de l'activité commerciale, des services de proximité et de la convivialité.
- **Le cadre de vie**, où la place des mobilités douces, la tranquillité, et l'appropriation de l'espace public ont été largement abordées.

Deux thèmes transversaux sont revenus dans de nombreux échanges :

- **Le changement climatique**, en lien avec la gestion des îlots de chaleur, la végétalisation du tissu urbain dense ou la rénovation énergétique.
- **Le patrimoine**, vu à la fois comme un bien commun à préserver et comme une composante vivante du quartier à réinterroger.

La **réunion publique du 10 avril 2025** a permis de faire le point sur les premières orientations du **plan guide en cours d'élaboration**, document qui fixera les grandes lignes du projet à venir. L'ensemble des contributions recueillies continuera d'alimenter cette réflexion jusqu'à sa formalisation.

Ce temps de concertation désormais achevé ouvre une nouvelle étape : Bordeaux Métropole s'apprête à présenter le **bilan complet de la démarche** lors d'un prochain conseil, pour préparer les phases opérationnelles du projet.

Délibération 77

Aménager un nouveau cœur de quartier autour de la place Mondésir

Située à la frontière entre Bordeaux et Mérignac, la **place Mondésir** constitue un espace central mais aujourd'hui peu structuré, marqué par une forte emprise routière, un morcellement des usages, et un manque de lisibilité urbaine. Ce secteur, à proximité immédiate du centre commercial Saint-Augustin et de l'avenue de la Marne, est identifié comme un levier stratégique pour requalifier l'entrée ouest de Bordeaux, à l'interface de deux communes.

Bordeaux Métropole y porte un **projet d'aménagement d'ensemble**, avec l'objectif de transformer la place en un véritable **pôle de vie locale** : plus lisible, plus agréable, mieux desservi, et capable d'accueillir une plus grande diversité de fonctions urbaines. Le projet s'inscrit dans une logique de **reconquête de l'espace public**, de désenclavement, de cohésion territoriale et de transition écologique.

Entre septembre 2023 et février 2024, une **concertation publique** a été organisée afin d'associer les habitants, commerçants, associations et usagers aux grandes orientations du projet. Cette concertation s'est déployée via :

- une **réunion publique** tenue à l'automne,
- plusieurs **permanences mobiles et en pied d'immeuble**,
- un **questionnaire en ligne** diffusé sur les canaux métropolitains et municipaux.

Au total, **237 contributions** ont été recueillies. Elles révèlent des attentes fortes sur :

- la **végétalisation des espaces publics**, la création d'îlots de fraîcheur, et la place donnée aux arbres en pleine terre ;
- la **sécurisation des mobilités**, avec une demande de continuités piétonnes, cyclables et d'apaisement de la circulation automobile ;
- les **usages futurs de la place**, perçue comme un potentiel lieu de vie, de rencontres, et d'animation intergénérationnelle.



© C. Barbier - Bordeaux Métropole

Le projet d'aménagement, tel qu'il se dessine à ce stade, prévoit notamment :

- la **requalification complète des espaces publics**, avec une place ouverte, végétalisée et multifonctionnelle ;
- la **création de logements**, incluant une part de **logements sociaux** et de **logements en bail réel solidaire**, afin de répondre aux besoins locaux et d'assurer une diversité résidentielle accessible ;
- l'**implantation d'un équipement de proximité**, dont la programmation reste à préciser, mais qui pourrait accueillir une fonction sociale, culturelle ou éducative ;
- la **valorisation du commerce de proximité**, notamment par un lien renforcé avec le tissu commerçant du secteur Saint-Augustin ;
- des **améliorations de desserte**, à travers une meilleure connexion aux transports en commun, aux modes actifs, et une attention portée à l'accessibilité universelle.

Par cette délibération, Bordeaux Métropole **approuve le bilan de la concertation et arrête le projet d'aménagement**, première étape avant l'engagement des procédures opérationnelles. Cette requalification vise à faire de la place Mondésir un **nouveau cœur de quartier**, à la fois apaisé, végétalisé et pleinement intégré aux dynamiques urbaines de l'ouest métropolitain.

Délibération 89

Transformer un ancien site militaire en quartier habité et paysager à Villenave-d'Ornon

Située dans le secteur nord-ouest de Villenave d'Ornon, à proximité de la rocade et du quartier Chambéry, la **zone d'aménagement concerté (ZAC) Robert Picqué** a vocation à structurer un nouveau morceau de ville, articulé autour de la reconversion d'anciens terrains militaires.

Ce projet d'aménagement, porté par Bordeaux Métropole depuis 2014, vise à accompagner la croissance démographique de la commune et à renforcer la qualité résidentielle de son entrée de ville. Il s'appuie sur une ambition forte de **mixité sociale, de performance environnementale et de valorisation du cadre paysager existant**.

La délibération soumise au Conseil métropolitain acte aujourd'hui une étape majeure : l'**approbation du traité de concession** entre Bordeaux Métropole et la **Société publique locale d'aménagement de la métropole bordelaise (La Fab)**, qui devient l'aménageur de l'opération. La Fab est ainsi chargée de mettre en œuvre les études, acquisitions, travaux et commercialisations nécessaires à la réalisation du projet, dans un cadre financier, juridique et opérationnel défini.

Le périmètre de la ZAC couvre environ **17 hectares**, et permettra à terme la construction de **500 à 600 logements**, dont au moins **50 % de logements sociaux ou abordables**, en cohérence avec les objectifs du PLH. Le programme prévoit également :

la création d'**équipements publics de proximité** (notamment un groupe scolaire),
l'aménagement de **voiries et de liaisons douces**,

la préservation et la mise en valeur des **milieux naturels existants**, notamment en lisière du parc du Coteau.

Le projet intègre pleinement les enjeux de **sobriété foncière**, en s'appuyant sur la densification maîtrisée d'un site déjà urbanisé, ainsi qu'un effort particulier sur la qualité architecturale et paysagère.

La durée de la concession est fixée à **12 ans**, pour un coût global prévisionnel de **32,6 M€ TTC**, financé principalement par la valorisation des charges foncières. Le modèle économique repose sur une commercialisation progressive des droits à construire, l'appel à des opérateurs engagés dans la construction durable, et le co-financement des équipements par Bordeaux Métropole.

Avec cette approbation, la ZAC Robert Picqué entre dans sa phase opérationnelle. Elle contribuera, dans les années à venir, à dessiner un **quartier résidentiel équilibré, connecté et respectueux de son environnement**, au cœur de la dynamique de transformation de Villenave d'Ornon.

Dresser un état des lieux partagé de l'accessibilité à l'échelle métropolitaine

Délibération 74

Chaque année, la **Commission intercommunale d'accessibilité (CIA)** de Bordeaux Métropole rassemble les représentants des communes, des associations, des usagers et des services pour faire le point sur les avancées, les limites et les actions prioritaires en matière d'accessibilité. Le **rapport 2024**, présenté au Conseil de Bordeaux Métropole, constitue un outil de suivi et de transparence sur les efforts déployés dans ce domaine.

En 2023, **189 établissements recevant du public (ERP)** supplémentaires ont été rendus accessibles dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée, portant à **81 %** la part des ERP métropolitains conformes depuis 2015. Ces efforts traduisent la dynamique continue engagée par les communes et par la Métropole pour répondre aux obligations d'accessibilité tout en tenant compte des contraintes techniques et budgétaires.

Sur l'espace public, **35 km de voirie** ont été mis en accessibilité au cours de l'année 2023 : mise aux normes de trottoirs, création de cheminements continus, adaptation de carrefours et sécurisation des traversées piétonnes. Ces travaux visent à permettre à chacun, notamment les personnes à mobilité réduite, de circuler en sécurité dans l'ensemble des communes.

Le rapport souligne également la poursuite des aménagements dans les **transports**, notamment sur le réseau TBM : rénovation de stations, adaptation du matériel roulant, accompagnement des usagers. Bien que des progrès soient notés, certaines lignes restent partiellement accessibles, ce qui constitue un point de vigilance pour les années à venir.

En matière de **logement**, le rapport met en lumière l'engagement de plusieurs bailleurs sociaux dans la production de logements adaptés. Toutefois, l'accessibilité du parc ancien reste un défi, tant en termes techniques que financiers, en particulier dans les copropriétés.

Enfin, le rapport attire l'attention sur la **nécessité de renforcer l'accompagnement des communes**, notamment dans la réalisation de diagnostics d'accessibilité, la priorisation des interventions et le suivi des actions engagées. La CIA recommande également de mieux articuler les démarches locales avec les politiques métropolitaines, pour garantir une action cohérente à l'échelle du territoire.

Ce rapport sera transmis à l'ensemble des communes et rendu public. Il constitue un **outil d'aide à la décision**, mais aussi un **levier pour affirmer les engagements métropolitains en faveur de l'accessibilité universelle**.

Initier le renouveau d'une zone d'activités stratégique à Lormont

Délibération 23

Située à l'entrée est de Bordeaux Métropole, en bordure de la rocade, la **zone d'activités économiques de La Gardette** à Lormont occupe une position stratégique. Constituée dès les années 1960 et longtemps tournée vers des activités logistiques et industrielles, cette zone subit aujourd'hui une **obsolescence croissante** : bâtiments vétustes, emprises peu denses, faible intégration au tissu urbain environnant.

Pour répondre à ces constats, Bordeaux Métropole engage une **étude de renouvellement urbain** sur un périmètre d'environ **38 hectares**, visant à repenser en profondeur le fonctionnement, l'image et le rôle de cette zone dans la ville de demain. Cette démarche fait écho à la volonté de la Métropole de **réconcilier activité économique, urbanisme durable et cadre de vie**, dans un contexte de sobriété foncière.

L'étude poursuivra plusieurs objectifs :

- **Améliorer les conditions d'accueil des entreprises**, en encourageant la reconversion ou la densification des parcelles, et en facilitant l'arrivée de nouvelles activités plus mixtes ou tournées vers l'innovation.
- **Requalifier les espaces publics et les mobilités**, avec une attention portée à l'accessibilité piétonne et cyclable, à la desserte en transports en commun et à la sécurisation des voiries.
- **Intégrer la zone à son environnement urbain**, notamment en l'ouvrant davantage vers les quartiers résidentiels de Lormont, le parc de l'Ermitage ou la station La Gardette du tram A.
- **Renforcer la qualité paysagère et environnementale**, avec une ambition de désimperméabilisation, de végétalisation et de création d'îlots de fraîcheur.

Cette étude, inscrite au programme partenarial d'aménagement (PPA) Bordeaux rive droite, s'appuie sur un **pilotage conjoint entre Bordeaux Métropole et la Ville de Lormont**. Elle servira de base à la définition d'un schéma directeur d'aménagement, préalable à toute future opération.

Ce travail s'inscrit dans une dynamique plus large de **modernisation des zones d'activités économiques** à l'échelle métropolitaine, enjeu clé pour la soutenabilité du développement urbain, la vitalité économique locale et la transition écologique.



Structurer un pôle économique métropolitain en évolution permanente

Délibération 26

Lancée en juillet 2014, l'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM) **Bordeaux Aéroport** fêtera ses 10 ans, le 1^{er} juillet prochain. Située sur les communes de Le Haillan et Martignas-sur-Jalle, elle constitue l'un des plus importants pôles de développement économique de la métropole, articulé autour du secteur aéronautique, spatial, de la défense, des technologies de pointe et, plus récemment, des services et de l'innovation.

Depuis 2014, près de **80 % des projets immobiliers** inscrits dans le périmètre de l'Opération d'aménagement d'intérêt métropolitain (OAIM) ont été concrétisés, soit plus de **3 700 établissements** accueillis (+1 056 depuis 2016) et **510 000 m²** de surface de plancher réalisés, confirmant l'attractivité du site. L'opération a permis d'organiser l'urbanisation progressive d'un espace auparavant peu structuré, en combinant développement économique, diversification des fonctions urbaines, amélioration des accès et prise en compte des enjeux environnementaux.

En 2024, Bordeaux Métropole engage une **actualisation du programme** de l'OAIM, en lien avec la création du **Grand Projet Tertiaire (GPT)** au nord du périmètre. Ce nouveau secteur stratégique, en interface avec la rocade et la ligne A du tramway, doit accueillir à terme des bureaux, services, commerces et équipements publics. Il complète la dynamique engagée au sud autour des zones industrielles

et des campus d'entreprise.

L'actualisation du programme porte notamment sur :

- le **renforcement de la mixité fonctionnelle**, en intégrant davantage d'activités tertiaires, de services et de formes d'habitat spécifiques (résidences hôtelières, logements adaptés) ;
- la **requalification du tissu viaire**, avec un travail sur les mobilités douces, les continuités paysagères et la lisibilité des cheminements ;
- une **meilleure articulation entre le développement économique et la qualité urbaine**, en particulier dans la transition entre ZAC Cœur Aéroport et Aéroport Nord ;
- l'**intégration de nouvelles exigences environnementales**, liées à la gestion de l'eau, à la désimperméabilisation et à la biodiversité.

Cette révision stratégique du périmètre permettra de **faire évoluer l'opération d'aménagement vers une logique plus complète de quartier économique intégré**, à haute valeur ajoutée et ouvert sur son environnement.

À l'approche de son dixième anniversaire, Bordeaux Aéroport incarne plus que jamais



© C. Barbier - Bordeaux Métropole

un **laboratoire d'urbanisme économique** à l'échelle de la métropole, où se conjuguent innovation, sobriété foncière, qualité du cadre de vie et dynamisme des filières.

Délibération 29

Soutenir l'animation et la structuration du commerce de proximité

Afin de renforcer la vitalité commerciale des centres-villes et des quartiers de la métropole, Bordeaux Métropole poursuit en 2025 son partenariat avec l'association **Bordeaux mon commerce**. Cette structure, dédiée à la promotion du commerce de proximité, accompagne depuis plusieurs années les commerçants et artisans dans l'organisation d'événements, la création d'associations et la mise en visibilité de leur activité.

Dans le cadre du **schéma de développement économique métropolitain**, adopté en 2021, la Métropole accorde une attention particulière à l'**économie de proximité**, levier essentiel de l'emploi local et de l'animation urbaine. À ce titre, elle soutient financièrement Bordeaux mon commerce, qui intervient sur l'ensemble du territoire métropolitain, à l'exception de la ville-centre.

En 2024, l'association a notamment accompagné les associations de commerçants de six communes (Ambarès-et-Lagrave, Bègles, Bruges, Carbon-Blanc, Villenave-d'Ornon, Saint-Médard-en-Jalles), dans l'organisation d'événements comme des marchés de Noël ou la campagne Octobre Rose. Elle a également contribué à la **création ou relance de plusieurs associations**, tout en valorisant des centres-villes par le biais de campagnes numériques, grâce à la collaboration avec un(e) influenceur(se).

Pour 2025, Bordeaux Métropole renouvelle son **soutien à hauteur de 37 000 €**, représentant **58 % du budget prévisionnel** de l'association, fixé à 63 351 € TTC. Ce soutien permettra :

- **l'accompagnement de sept associations locales**, avec un appui méthodologique sur la communication, la structuration associative et l'organisation de grands temps forts (braderies, marchés festifs, etc.) ;
- la **valorisation d'un centre-ville métropolitain** (hors Bordeaux) via une animation grand public conduite par un(e) influenceur(se), avec pour objectif de promouvoir les commerces indépendants auprès d'une audience élargie.

En contribuant à l'animation commerciale et au maillage associatif des communes, cette convention incarne une action concrète en faveur de la proximité, de la cohésion sociale et de l'attractivité des territoires. Elle s'inscrit dans une logique de continuité, en réponse aux **retours positifs des communes bénéficiaires en 2024**, et confirme l'engagement de la Métropole à accompagner durablement les dynamiques locales.



IV. FLUIDIFIER LES DÉPLACEMENTS DU QUOTIDIEN

Améliorer les connexions quotidiennes, c'est répondre aux attentes concrètes des habitants : mieux relier les quartiers, faciliter l'intermodalité, désenclaver les secteurs en transformation, et accompagner la montée en puissance du RER métropolitain. À travers plusieurs opérations structurantes – de la trémie Benauges au quai Carriet, en passant par les gares d'Ambarès, de Sainte-Eulalie ou de Bordeaux Saint-Jean – Bordeaux Métropole confirme sa volonté de bâtir un territoire plus lisible, plus accessible, plus fluide.

Ajuster le financement de la trémie Benauges, maillon clé de la liaison pont-à-pont

Délibération 48

Ce projet, inscrit dans la logique de maillage de la ceinture des boulevards, permettra de **désenclaver le quartier Benauges**, de fluidifier les circulations et d'améliorer l'accès aux nouvelles polarités du quartier Garonne Eiffel.

Historiquement, un **pont-rail avait été pré-installé dans les années 2000** lors des travaux ferroviaires de quadruplement des voies entre la Benauges et la gare Saint-Jean, afin d'anticiper l'implantation future de la trémie. Cette anticipation technique permet aujourd'hui de lancer le projet de manière coordonnée avec l'aménagement du **parc Eiffel**, de l'îlot Cacolac et de la requalification du boulevard Joliot-Curie.

Bien que ne relevant pas du programme d'équipements publics de la ZAC Garonne Eiffel, la trémie est partiellement située dans ce périmètre. C'est pourquoi Bordeaux Métropole et l'EPA Bordeaux-Euratlantique ont **convenu dès 2020 d'une maîtrise d'ouvrage unique confiée à l'EPA**, permettant une cohérence d'intervention technique, urbaine et temporelle. La convention initiale a ainsi été signée le 30 novembre 2020.

Le **présent avenant n°2**, validé à l'issue des phases de conception, de consultation et d'analyse des offres, permet de **réajuster la participation financière de Bordeaux Métropole**, afin de tenir compte de l'évolution des coûts liée :

- à l'inflation des indices travaux entre 2021 et 2024,
- à la révision des prix sur la durée des marchés,
- et à l'intégration d'une provision pour aléas techniques.

Le **nouveau montant prévisionnel s'élève à 31,665 M€ HT**, soit une hausse de **1,572 M€** par rapport à l'évaluation antérieure (+5 %). Ce budget couvre les acquisitions foncières, les études, les travaux et les aléas.

L'EPA Bordeaux-Euratlantique continuera d'assurer gratuitement la maîtrise d'ouvrage de cette infrastructure pour le compte de Bordeaux Métropole, qui finance l'opération à 100%. Cet avenant permet également d'**ajuster le calendrier des appels de fonds** à la réalité du déroulement opérationnel.

Par cette décision, la Métropole affirme la **priorité stratégique de la liaison pont-à-pont**, tout en consolidant les articulations urbaines au sein du projet Bordeaux-Euratlantique.



Renforcer la coordination autour du pôle d'échanges de la gare Saint-Jean

Délibération 49

Le **pôle d'échanges multimodal (PEM)** de Bordeaux Saint-Jean constitue l'un des nœuds les plus stratégiques du réseau de transports métropolitain, régional et national. À l'horizon 2030, avec le doublement du trafic ferroviaire prévu par le développement du RER métropolitain et l'arrivée de la LGV Sud-Ouest, le site devra pouvoir **accueillir jusqu'à 75 000 voyageurs par jour**, contre environ 40 000 aujourd'hui.

Face à ces perspectives, les partenaires – Bordeaux Métropole, SNCF Gares & Connexions, SNCF Réseau, la Région Nouvelle-Aquitaine et l'État – ont engagé depuis 2021 une démarche de **co-maîtrise d'ouvrage**, formalisée par une convention signée en mars 2022. Celle-ci permet d'assurer une coordination fine des interventions sur les espaces publics, les accès, les interfaces avec la gare et les aménagements de la ceinture ferroviaire.

Le **présent avenant** a pour objet d'**actualiser le périmètre d'intervention**, afin d'y intégrer les emprises nécessaires à la réalisation du PEM sur ses deux rives (côté Belcier et côté Armagnac), et d'affiner le programme des études à mener. Il porte également sur :

- la **prise en compte de nouveaux enjeux de coordination technique**, liés à l'accélération des projets ferroviaires et à l'interface avec les ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier et Saint-Jean Armagnac ;
- la **mise à jour du budget prévisionnel des études**, porté à **5,16 M€ TTC**, dont **2,24 M€ pris en charge par Bordeaux Métropole** ;
- la prolongation de la convention jusqu'en **décembre 2025**, pour couvrir l'ensemble des phases de conception et de validation du projet.

Ce pôle d'échanges vise à **faciliter l'intermodalité pour tous les usagers** : piétons, cyclistes, usagers des transports en commun, automobilistes, taxis, personnes en situation de handicap. Il s'agit d'un projet de transformation profonde de l'espace public autour de la gare, intégrant à la fois des aménagements de grande ampleur et des dispositifs de signalétique, de services ou d'accueil.

Par cet avenant, Bordeaux Métropole réaffirme sa volonté de **préparer la gare Saint-Jean à devenir un hub d'échelle européenne**, tout en assurant une meilleure qualité d'usage pour les usagers du quotidien.

Adapter les accès à la halte TER de Sainte-Eulalie – Carbon-Blanc à l'essor du RER métropolitain

Délibération 50

Située sur la ligne TER Bordeaux – Saint-Mariens, la **halte ferroviaire de Sainte-Eulalie – Carbon-Blanc** constitue un point d'entrée stratégique vers la métropole, avec une liaison directe vers Cenon (7 minutes) et Bordeaux Saint-Jean (12 minutes). Alors que le **RER métropolitain** prévoit une montée en fréquence de ces dessertes d'ici 2030, la fréquentation de la halte devrait dépasser les **200 voyageurs par jour**, contre 197 en 2023.

Pour accompagner cette dynamique, la Ville de Sainte-Eulalie pilote un **projet de pôle d'échanges multimodal** autour de la halte. Celui-ci vise à **faciliter les connexions entre les différents modes de transport** et à structurer un espace public plus lisible et accessible.

Le projet se déploie en deux phases :

- La **phase 1**, déjà engagée en 2024, prévoit :
 - l'aménagement des accès à la halte (rue de l'Abbaye de Bonlieu, carrefour avec l'avenue d'Aquitaine),
 - la création d'un **espace intermodal** avec stationnement vélo sécurisé, 36 places pour voitures, une station TBM Flex'Gare et des liaisons douces,
 - pour un montant estimé à **2,2 M€ HT** (hors acquisitions foncières).
- La **phase 2**, optionnelle, envisagera l'**extension du parc de stationnement**, en fonction des usages constatés.

Une première convention de financement, adoptée en janvier 2024, actait une participation de Bordeaux Métropole à hauteur de 200 000 € en raison de l'intérêt métropolitain du projet, situé en limite de **Carbon-Blanc**. Cependant, l'**obtention d'un financement complémentaire de 857 000 € par l'État (Fonds vert)** a permis de rééquilibrer le plan de financement. L'**avenant n°1** à la convention, soumis au conseil, prend acte de ce nouvel équilibre, qui rend la **participation financière de la Métropole désormais superflue**.

Bordeaux Métropole reste toutefois partenaire technique de l'opération, en lien avec les communes voisines et les enjeux de maillage territorial. Ce retrait financier n'enlève rien à l'intérêt stratégique de cette halte pour le développement du RER métropolitain, ni à la cohérence de l'action métropolitaine pour une meilleure intermodalité à l'échelle de l'agglomération.

Recomposer un quartier stratégique autour de la gare d'Ambarès-et-Lagrave

Délibération 65

À l'horizon du développement du **RER métropolitain**, le secteur de la **gare d'Ambarès-et-Lagrave** est appelé à jouer un rôle central dans la structuration du nord-est de la métropole. Situé à proximité immédiate du centre-ville et en connexion directe avec Bordeaux via le TER (en 20 minutes), ce secteur présente un fort potentiel de transformation urbaine.

Depuis 2022, Bordeaux Métropole et la commune d'Ambarès-et-Lagrave mènent une réflexion commune sur un **projet d'aménagement global**. Celui-ci vise à **renforcer l'attractivité du centre-ville**, à développer une **offre de logements diversifiée**, à améliorer **l'accessibilité et les mobilités douces**, tout en intégrant la gare comme pôle de centralité.

Le **projet de principe** présenté à la concertation publique (du 27 novembre au 22 décembre 2023) s'appuie sur quatre grands axes :

- la **création d'un pôle d'échanges multimodal** à la gare, incluant de nouvelles places de stationnement, des abris vélos, une station TBM Flex'Gare, et une meilleure organisation des circulations ;
- la **construction d'environ 350 à 400 logements**, répartis autour d'espaces publics et en lien avec les équipements scolaires existants ;
- la **requalification de la rue Edmond Faulat**, axe structurant du secteur, pour renforcer les continuités piétonnes et paysagères jusqu'au cœur de ville ;
- la **préservation de la trame verte et de la qualité environnementale** du site, avec une désimperméabilisation ciblée et un traitement paysager des noues.



La concertation, portée par la commune avec l'appui de Bordeaux Métropole, a permis de rencontrer une centaine de personnes lors de réunions publiques et permanences, et a recueilli **36 contributions écrites**. Les principales attentes exprimées portent sur la **gestion des flux routiers**, la qualité architecturale des futurs logements, et la nécessité de préserver l'identité du quartier.

Le conseil métropolitain est invité à **tirer le bilan de cette concertation** et à **engager la suite des études opérationnelles** pour affiner le programme, en lien étroit avec les habitants, les usagers et les acteurs du territoire. Ce projet contribuera à **renforcer la centralité d'Ambarès-et-Lagrave**, en s'appuyant sur l'effet levier du RER métropolitain et en valorisant le potentiel de son pôle gare.

Réaménager le quai Carriet à Lormont pour favoriser les mobilités douces et les transports en commun

Délibération 88

À Lormont, sur la rive droite de la Garonne, le **quai Carriet** constitue un axe structurant mais aujourd'hui peu adapté aux déplacements actifs et à la circulation fluide des bus. Pour répondre aux enjeux du **Schéma des mobilités** (2021) et du **Plan vélo métropolitain** (2021-2026), Bordeaux Métropole prévoit de requalifier ce tronçon, entre le giratoire de la Côte de la Garonne et celui du Centre technique municipal, sur **environ 800 mètres**.

Ce réaménagement s'inscrit dans le **Réseau Vélo Express (ReVE)**, avec la création d'une **piste cyclable bidirectionnelle de 3 à 4 mètres de large**, séparée du trafic automobile et intégrée dans une démarche de **végétalisation** et d'amélioration de l'espace public. La contre-allée sera réservée aux **bus et riverains**, avec l'implantation d'un **nouvel arrêt de bus** côté nord, et un **trottoir confortable et accessible** le long des habitations.

Du **3 février au 1^{er} avril 2025**, la concertation publique a permis de recueillir les avis de riverains et d'acteurs associatifs, avec notamment une **réunion publique à Lormont le 11 mars**. Bien que peu nombreux (7 contributions), les retours ont été globalement **favorables** :

- L'association Vélo-Cité et la mairie de Lormont ont salué le projet comme une opportunité de requalifier l'entrée de ville et de sécuriser les mobilités douces.
- Les avis ont insisté sur la **priorité à donner aux vélos**, sur la **qualité du revêtement** (préférence pour l'enrobé lisse) et sur le maintien d'une **bonne fluidité du trafic**, notamment à l'intersection avec la rue du Fleuve.
- La **végétalisation du terre-plein central** et l'intégration de mobilier urbain (bancs, fontaines) ont été largement soutenues.

En réponse, Bordeaux Métropole s'est engagée à **conserver les stationnements riverains**, à **étudier précisément les flux** au carrefour du quai Carriet et de la rue du Fleuve, et à équiper l'intersection de **feux détectant les bus** pour garantir leur régularité.

À l'issue de cette phase de concertation, le Conseil métropolitain est invité à **arrêter les caractéristiques principales du projet** et à autoriser sa poursuite. Ce réaménagement incarne l'un des jalons du développement du **ReVE n°4**, itinéraire structurant allant de **Villenave d'Ornon à Saint-Louis-de-Montferrand**, en passant par le pont Simone Veil et Bordeaux. Il contribue ainsi à **mailler efficacement la métropole**, à encourager la pratique du vélo, et à renforcer la qualité de vie des habitants de Lormont.

Adopter une stratégie métropolitaine face aux crises à venir

Délibération 86

Bordeaux Métropole adopte son **Plan de résilience**, une stratégie transversale visant à renforcer la capacité du territoire à faire face aux crises présentes et à venir : dérèglements climatiques, tensions énergétiques, risques numériques, crises sociales ou sanitaires. Ce document-cadre, élaboré depuis 2022, vise à anticiper, encaisser et rebondir collectivement face à ces chocs.

Articulé autour de **9 leviers d'action**, il s'inscrit dans les politiques publiques existantes : urbanisme, mobilités, énergie, alimentation, solidarité, gouvernance... Parmi les axes structurants : développement de la sobriété et de la diversification énergétique, renforcement des filières alimentaires de proximité, sécurisation des infrastructures numériques, attention aux impacts psychiques collectifs, continuité de service public, ou encore accompagnement des publics les plus vulnérables.

Le plan s'appuie sur un important travail préparatoire : entretiens, ateliers avec les directions métiers de la Métropole, conférence des maires, accompagnement par le think tank Résiliences. Il prévoit une mise en œuvre en trois paliers : gouvernance partagée, adaptation locale, construction d'indicateurs.

Ce nouveau cadre stratégique sera présenté lors **d'un point presse organisé le 17 juin, à l'occasion de l'inauguration des travaux des jalles de la presqu'île**. Les principaux leviers, les premières mises en œuvre concrètes ainsi que les dynamiques communales engagées y seront détaillés. **Un dossier de presse complet accompagnera cette présentation.**



CONTACTS PRESSE

Virginie Bougant
06 27 52 48 69
vi.bougant@bordeaux-metropole.fr

Margot Pinsolles
06 61 80 61 23
m.pinsolles@bordeaux-metropole.fr

bordeaux-metropole.fr

